

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR du 9 DÉCEMBRE 2008

Membres du conseil de l'UFR présents ou représentés :

K. BELABAS, B. BERCU (représenté), S. CHAUMETTE, J-F. DOMENGER, F. KRIEF, R. STRANDH, P. THIEULLEN, F. VANDERBECK, O. AUMAGE, H. BEAUGENDRE, G. CARBOU, P. DESBARATS, A. HARTMANN (représenté), G. RICOTTA, C. CHARPENTIER, C. DURAND, M. HINNENBERGER, C. METIVIER, E. BARBOZO.

Invités présents : M. DELEST, Q. LIU.

Excusés ou absents : A. GRIFFAULT, A. GUERMOUCHE, P. BOURREAU, Y. ZHOU, C. BON ST COME, A. BOURGEADE, I. CHAMPION, G. SAVARY, M. VILLENEUVE.

Le quorum étant atteint, le conseil délibère selon l'ordre du jour suivant :

- 1° **Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 1^{er} juillet 2008,**
- 2° **Budget 2009 de l'UFR,**
- 3° **Compte financier 2007 de la BMI,**
- 4° **Budget 2009 de la BMI,**
- 5° **Statuts de l'UFR,**
- 6° **Relations internationales,**

1° **Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 1er juillet 2008**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2° **Budget 2009 de l'UFR**

Cette année, le budget des composantes intègre les heures complémentaires. L'objectif de la présidence étant de faire diminuer le nombre d'heures complémentaires en responsabilisant financièrement les composantes. La structure budgétaire a également été modifiée.

Pour l'UFR le nombre d'heures complémentaires estimées pour 2009 s'élève à 6 000, dont 2 000 heures conventionnées, soit une dépense 183 000 € à la charge de l'UFR, prévus au budget et 80 000 € pris en charge par les établissements ayant signé une convention avec l'université (IUFM, ENSEIRB, ESTIA...). Pour les heures à notre charge mais dont nous ne maîtrisons pas l'utilisation (ex. heures de math. et info en licence) une concertation plus coordonnée est prévue à l'avenir.

La dotation générale de fonctionnement reste identique à celle de l'année dernière soit 207 000 € répartis comme en 2008. Il est à noter que le nombre de centres de responsabilité a diminué passant de 13 à 7. Le choix de la répartition des crédits en sous-centres de responsabilité est laissé à l'initiative de la composante. Pour cette année, le découpage a été fait de manière à retrouver la répartition des CR existant en 2008.

Robert Strandh s'inquiète de ne pas voir la participation des ateliers informatiques inscrite au budget. Cette recette qui jusqu'à présent était versée par le département licence pour contribuer à l'investissement sur le projet région aurait dû en effet être incluse cette année dans le budget de l'UFR. Or, elle ne l'a pas été. Charles-Henri Bruneau précise qu'il a déjà soulevé le problème auprès du vice-président du conseil d'administration. La recette correspondante (25 000 € ont été demandés) devrait être inscrite au crédit de l'UFR lors de la première DBM.

Après discussions, le budget 2009 de l'UFR est adopté à l'unanimité.

3° Compte financier 2007 de la BMI

Philippe Thieullen, directeur de la BMI, présente le compte financier 2007 de la BMI et répond aux questions des conseillers qui passent au vote.

Le compte financier de la BMI est adopté à l'unanimité.

4° Budget 2009 de la BMI

P. Thieullen présente le budget prévisionnel 2009. Il précise qu'en ce qui concerne les recettes, la contribution des laboratoires est identique à celle de l'année dernière. Pour les dépenses, les divers abonnements aux revues papiers et électroniques subiront une augmentation de 6%. Cette augmentation sera financée par le reliquat 2008. Il est probable que la BMI demande aux laboratoires une augmentation de leur participation en 2010.

Après discussions, le budget 2009 de la BMI est voté à l'unanimité.

5° Statuts de l'UFR

Le directeur de l'UFR propose au conseil une modification des statuts de l'UFR dans le but de faire apparaître l'institut pour la recherche en mathématique (IREM) dans les structures de l'UFR au niveau des centres de ressources pour l'enseignement. Cette restructuration aurait pour but de faire ressortir l'IREM et ses missions et de le pérenniser au sein de l'UFR aussi bien d'un point de vue financier pour conserver la dotation spécifique remise en cause par le ministère au début de ce contrat quadriennal (les crédits alloués ne sont plus fléchés) que d'un point de vue institutionnel, l'université ne reconnaissant que les composantes et les structures définies dans leurs statuts.

Cette proposition a fait l'objet, le 5 décembre, d'une lettre adressée par le directeur de l'école mathématique et informatique (ÉMI), le directeur de l'IREM et les responsables des préparations aux concours aux membres du conseil. Cette lettre fait état du désaccord des cosignataires sur la proposition formulée au conseil et demande à ce que l'IREM reste intégré à l'ÉMI.

Un débat s'engage entre les membres du conseil à l'issue duquel Charles-Henri Bruneau suggère un vote sur les propositions suivantes :

- proposition n°1 : surseoir à la décision
- proposition n°2 : en cas d'avis négatif, vote sur l'adoption de la modification des statuts

Vote sur la proposition n°1 : doit-on reporter le vote sur la question des statuts à une prochaine séance ?

- nombre de votants : 19
 - Pour : 8
 - Contre : 10
 - Abstention : 1

La proposition étant rejetée, le conseil passe au vote suivant.

Vote sur la proposition n°2 : adoption de la modification des statuts

Conformément à l'article 26 des statuts de l'UFR, toute modification des statuts doit être adoptée à la majorité absolue des membres du conseil soit, au vu de la composition du conseil, 15 voix.

- nombre de votants : 19
 - Pour : 12
 - Contre : 4
 - Abstention : 3

La proposition n'ayant pas obtenu la majorité absolue, les statuts ne sont pas modifiés.

Qing Liu suggère que quelques points soient précisés dans les statuts concernant les départements de formation, notamment :

- sur le rattachement des enseignants aux départements : les UMR étant constituées d'enseignants d'établissements différents, il conviendrait de préciser que seuls les enseignants de l'université Bordeaux 1 sont rattachés aux départements de l'UFR,
- sur la préparation d'un rapport annuel sur les enseignements de leur formation, il serait souhaitable d'indiquer que ce rapport peut être présenté oralement.

Ces points seront examinés lors de la prochaine modification des statuts.

A la question qui lui est posée concernant le fonctionnement des comités de sélection, Charles-Henri Bruneau précise que le fonctionnement de ces comités ne sera pas arrêté par les statuts de l'UFR mais par son règlement intérieur. Une réunion préparatoire spécifique sera prochainement mise en place.

6° Relations internationales

Pour rendre son offre de formation attractive pour les étudiants étrangers, l'université envisage de proposer certains enseignements de master en langue anglaise. Des mesures incitatives pourraient être mises en place pour accompagner les enseignants volontaires.

La discussion s'engage pour savoir ce qui devrait être en anglais : tous les masters ? l'intégralité de l'enseignement ou quelques UE seulement ? Il ne faudrait pas que le passage à l'anglais décourage les étudiants français qui ne maîtrisent pas cette langue. Quelques suggestions sont faites :

- plus de cours d'anglais au niveau de la licence,
- toujours au niveau de la licence : de l'anglais scientifique plutôt que de l'anglais littéraire,
- les masters de recherche en anglais en 2^{ème} année pourquoi pas, mais l'utilité d'une telle mesure pour tous les masters professionnels semble plus discutable

Maylis Delest suggère que les efforts déployés pour attirer les étudiants étrangers le soient également pour attirer les filles qui sont de plus en plus nombreuses et qui réussissent le mieux en terminale S et qui pourtant se retrouvent en si faible proportion dans les filières scientifiques de l'enseignement supérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H00.



Charles-Henri BRUNEAU
Directeur de l'UFR